

26 juillet 2017

Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 avril 2017 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Natacha Buffet-Desfayes, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb et Souheil Sayegh: «Sauvons les heures de glace du Club des patineurs de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- maintenir les heures de glace attribuées au Club des patineurs de Genève jusqu'en février 2017;
- poursuivre le partenariat et la gestion commune du temps de glace entre le Club des patineurs de Genève et les professeurs de l'école de patinage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, suite aux démarches de la Ville de Genève de régulariser l'utilisation de la glace aux Vernets pour le patinage artistique, et au lancement d'un appel à candidature pour l'ouverture d'une école de patinage, il n'a jamais été question de diminuer les heures de glace dévolues aux activités du Club des patineurs de Genève (CPG). Les heures à la disposition du CPG pour ses propres cours n'ont pas changé. Il continue donc à offrir des cours collectifs pour ses membres, des stages, des démonstrations avant les matchs de hockey ainsi que des initiations (écoles de sport, etc.).

Depuis la conclusion de nouvelles conventions avec les six professeur-e-s de patinage agréé-e-s, les heures dédiées à l'enseignement pour ces professeur-e-s ont été modifiées afin d'organiser le temps d'utilisation de la glace entre les professeur-e-s. Cette modification a été opérée d'une part pour des raisons de sécurité, afin de disposer de l'encadrement adéquat sur la glace. D'autre part, elle permet de respecter les concessions octroyées pour l'utilisation de la patinoire par les professeur-e-s qui sont responsables lors des créneaux horaires qui leur ont été attribués.

Néanmoins, le CPG a manifesté le souhait de pouvoir bénéficier, pour ses membres, d'un accès libre à la glace. La Ville de Genève a alors demandé au CPG d'exprimer ses besoins le plus précisément possible concernant le nombre de membres du club qui souhaitent patiner librement ainsi que la durée et la fréquence du patinage libre.

Le vote de cette motion par le Conseil municipal, le 5 avril 2017, faisant suite au vote de la motion M-1236 du 27 juin 2016 relative à l'école de patinage, coïn-

cidait avec la période de clarification de ces besoins et de discussion pour trouver une issue convenable avec l'ensemble des acteurs présents aux Vernets. Dans une patinoire aussi fortement sollicitée par des tiers, cette expression des besoins était primordiale afin d'optimiser les différentes possibilités de mise à disposition de la glace sans péjorer les autres acteurs, tout en respectant les règles de sécurité.

Aussi, la Ville de Genève a décidé, après la rencontre organisée le 16 mai 2017 avec les professeur-e-s, de définir une nouvelle organisation et de donner, d'une part, accès à la glace aux membres du CPG pour le patinage libre pour la saison 2017-2018 tous les soirs de la semaine, à l'exception du mercredi en raison de la session élite, à des horaires convenus, douze heures par semaine sur les heures des professeur-e-s. D'autre part, le CPG se verra attribuer 3,5 heures par semaine supplémentaires.

Cette proposition et le planning y relatif ont été approuvés par le CPG le 21 juin dernier et entreront en vigueur le 1^{er} août 2017. On peut relever ici que le CPG dispose ainsi de plus d'heures qu'avant la nouvelle organisation mise en place pour l'enseignement professionnel du patinage.

Cette nouvelle organisation a été rendue possible grâce à la bonne volonté des professeur-e-s et à la définition commune de nouvelles règles de fonctionnement, dans le respect des règles de sécurité et des conditions émises dans les conventions de mise à disposition individuelles. Le nouveau planning sera mis en application dès l'ouverture conjointe des deux pistes.

Enfin, une séance permettant de faire un bilan de cette nouvelle organisation se tiendra en décembre 2017 en présence de tous les intervenants concernés, afin de répondre au plus près des besoins des uns et des autres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan